

L'Actu SNES-FSU de rentrée spéciale TZR

Aux TZR syndiqué.es et sympathisant.es

Vous êtes TZR, vous êtes syndiqué-e ou avez fait appel au SNES-FSU pour obtenir un renseignement ou nous confier le suivi de votre dossier pour les mutations et/ou la phase d'ajustement, nous venons vers vous **partager différentes informations** en ce début d'une année scolaire aux conditions sanitaires particulières.



En supprimant les commissions paritaires et groupes de travail et donc le droit de contrôle de vos élu.es pour le mouvement, la loi dite de transformation de la Fonction publique est un **recul sans précédent**. Aucune transparence des opérations de mutations, aucune garantie d'une équité de traitement dans les affectations : les TZR subissent de plein fouet les effets délétères de ces choix politiques scandaleux ! Affectations modifiées sans explications, multiplication des services sur plusieurs établissements, tentatives d'imposer des enseignements dans une autre discipline, etc.

Le SNES-FSU refuse cet état de fait. Il est plus que jamais à vos côtés pour vous informer, vous conseiller et vous défendre. **En accompagnant les syndiqué.es aux mutations et/ou affectations difficiles et en intervenant auprès de l'administration, nous avons pu obtenir l'amélioration de certaines situations des TZR qui nous ont sollicités pendant l'été.** Avec une nomination tardive des collègues stagiaires, des besoins toujours existants, il est évident que le rectorat a procédé à des modifications ou à des affectations supplémentaires à la rentrée. **En cas de difficultés ou d'interrogations, vous ne devez pas hésiter à contacter le SNES-FSU au plus vite.**

Si un TZR n'atteint pas son maximum de service hebdomadaire, il n'est **en rien un « pion » à disposition des chefs d'établissement** et il ne peut effectuer que des activités de nature pédagogique dans sa discipline. Ces dernières doivent être inscrites dans un emploi du temps, être liées à une liste d'élèves, etc. **Si vous vous interrogez sur ces aspects, référez-vous au [Mémo TZR du SNES-FSU](#) et contactez-nous.**

La question des ISSR et des frais de déplacement peut paraître complexe. Les démarches restent lourdes et parfois peu claires, c'est pourquoi nous avons mis en ligne un [article](#) sur notre site académique. Là encore, **nous restons à votre disposition pour vous expliquer vos droits et vous accompagner dans vos démarches auprès de l'administration.**



Le SNES-FSU, lors de son Congrès national de Rennes a réaffirmé que le remplacement doit être assuré par des personnels titulaires qualifiés et il continue de faire de la défense des TZR et de la **question du remplacement une priorité**. Ainsi, le SNES Clermont, en fonction des conditions sanitaires, organisera au cours de l'année scolaire des **réunions et stages pour les « TZR »**. Comme chaque année, il s'investira particulièrement dans les **opérations d'informations et de suivi pour les mutations et la phase d'ajustement** (conseils personnalisés, rendez-vous individuels, défense d'une bonification spécifique « TZR », interventions multiples auprès des services, etc.). Il sera **présent au quotidien pour répondre à toutes interrogations** : n'hésitez jamais à nous contacter, par téléphone du mardi au jeudi de 14h à 17h, par mail à tout moment, aucune de vos questions ne sera laissée sans réponse ! Toutes ces actions ne sont possibles que grâce au soutien renouvelé des personnels par leur adhésion, par leurs suffrages aux élections professionnelles : **syndiquez-vous, réadhérez et mettez à jour vos affectations via l'espace adhérent, faites adhérer au SNES-FSU, ne restez pas isolé.e, il n'est de force que collective !**



Se syndiquer au SNES-FSU, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont nos professions ont besoin pour revaloriser tous les aspects de nos métiers, nos carrières, nos salaires. Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations des adhérent-es et au travail des militant-es. [Pour adhérer, c'est ici !](#)